

Date de  
convocation :

16-04-2026

Date d'affichage  
de l'ordre du  
jour :

16-04-2026

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU LUNDI 27 AVRIL 2026

2026-CMa-04-02-  
17

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET  
ANNEXE LOGEMENT

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Michel Déjardin, Maire.

**Étaient présents** : Michel Déjardin, Noëlle VAILLANT, Michael CHERON, Sandrine BRIOT, Nadège PREVEL, Gilles MERCIER-PUDDU, Ingrid GAUDAIRE, Jean-Charles BALTUS, David BRY, Alexandre HOUOT, Nicolas VIEZ, Audrey GUEZELLO, Alexandra LE KERVERN, Caroline LOUETTE, Virginie TRECHEREL, Jean LORINE, Catherine GENET, Nadine NINOT, Angélique LEROYER

**Absents avec pouvoir** : Marc LABROUSSE pouvoir à Michael CHERON , Brice PENICHOT pouvoir à David BRY , Philippe TRECHEREL pouvoir à Virginie TRECHEREL, Sébastien RIDEREAU pouvoir à Alexandre HOUOT, Céline TARDY pouvoir à Nadège PREVEL, Pascaline SEME pouvoir à Sandrine BRIOT, Daniel HERMAND pouvoir à Angélique LEROYER

**Absents** :

Secrétaire de Séance : Sandrine BRIOT

Soit, sur 27 membres en exercice 19 présents, 8 absents dont 8 ayant donné pouvoir. Le quorum étant atteint,

Vu l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale République (dite loi NOTRe),

Vu l'article L2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du budget,

Vu l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que les communes de 3 500 habitants et plus annexent une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles au budget primitif,

Vu la délibération du 15 avril 2026 prenant acte du débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2026,

Vu la délibération adoptant le compte financier unique pour 2025

Considérant le budget primitif de l'année 2026 présenté en séance,

**Le conseil municipal décide à l'unanimité ;**

Article 1 : Le conseil municipal adopte par chapitre, le budget primitif 2026 du budget logements, équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et d'investissement présenté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Intitulé	Montant
011	Charges à caractère général	29 694,86 €
66	Charges financières	36 000,00 €
023	Virement à la section investissement	26 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		91 694,86 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
Chapitre	Intitulé	Montant
75	Autres produits de gestion courante	82000,00 €
R002	Résultat 2025 reporté	9 694,86 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		91 694,86 €

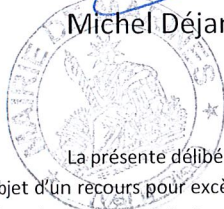
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Intitulé	Montant
21	Immobilisations corporelles	18 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	26 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		44 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Chapitre	Intitulé	Montant
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	14 512,27 €
021	Virement de la section fonctionnement	26 000,00 €
R001	Résultat 2025 reporté	3 487,73 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		44 000,00 €

Article 2 : Le conseil municipal précise que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2026.

Date de transmission de la délibération au contrôle de légalité
.....
Date de publication
.....
Acte rendu exécutoire le
.....
Pour le Maire et par délégation,
 Laëtitia LHERMITTE Directrice générale des services

Le Maire,

  
Michel Déjardin

  
La présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le  
Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un  
délai de deux mois à compter de la réception par le  
représentant de l'Etat dans le département et de sa  
publication.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le



ID : 095-219503703-20260427-2026CMA040217-DE